

 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/seine-maritime/rouen/fausse-alerte-a-la-b...>

 Myriam Libert

 3 min read

Fausse alerte à la bombe : un mineur jugé devant le tribunal pour enfants

Un mineur de 16 ans, auteur d'une fausse alerte à la bombe dans un lycée de Rouen en janvier dernier, a été jugé ce mardi 9 avril au tribunal pour enfants. Si sa sanction pénale n'est pas encore connue, les infractions qui lui sont reprochées sont lourdes.

Les belles histoires du dimanche

Découvrez des récits inspirants de solidarité et d'altruisme, et partez à la rencontre de la générosité. Émotions garanties chaque dimanche

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "Les belles histoires du dimanche". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

Le jeune homme est arrivé au tribunal pour enfants de Rouen accompagné de ses parents. Ce mardi 9 avril, le mineur de 16 ans était jugé pour avoir commis une fausse alerte à la bombe le 22 janvier dernier, au lycée Blaise Pascal de Rouen. À cette période, ces alertes étaient fréquentes en Normandie et un peu partout en France. Ce lycée avait été la cible de cinq fausses alertes à la bombe en quatre mois.

Le jeune homme, élève de seconde générale et technologique au lycée Blaise Pascal, avait admis sa culpabilité très vite après les faits. Il n'y a donc pas eu d'enjeu sur sa culpabilité requise par le parquet, et reconnue par les trois juges.

Les infractions qui lui sont reprochées sont lourdes : détention sans motif légitime de substances ou produits explosifs, et divulgation d'informations fausses afin de faire croire à une destruction dangereuse.

Une perquisition avait été effectuée à son domicile, chez ses parents, et avait permis d'établir que le jeune homme avait fait des recherches sur internet concernant la fabrication d'explosifs.

Il avait par ailleurs acquis divers composants, en vue de la conception d'un détonateur. Le mineur a également reconnu ces faits, mais plaide "l'expérience scientifique".

Si ces fausses alertes à la bombe avaient suscité à l'époque des tensions dans l'établissement, et l'évacuation systématique des 1500 élèves, le proviseur de l'établissement n'a pas demandé pour autant de dommages et intérêts au tribunal. Après les faits, le lycéen avait été exclu du lycée à l'issue d'un conseil de discipline. Sa sanction pénale sera connue lors d'une prochaine audience. Le jeune homme devra également suivre des soins psychologiques.

Generated with Reader Mode